

## CAHIER DES CHARGES

### **Epreuves du circuit GRAND DÉPARTEMENTAL 2020 et des Championnats Départementaux 2020**

Le Comité Départemental d'Équitation des Yvelines, désigné par CDE78, a pour mission de valoriser les concours labellisés du **circuit Grand Départemental et les Championnats Départementaux**. Seules les épreuves de ces deux catégories sont **coefficient 2**.

Le circuit Grand Départemental et les Championnats Départementaux font l'objet d'un appel à candidature en vue de leur attribution.

La procédure d'appel à candidature est composée du présent cahier des charges et d'un acte de candidature. à renvoyer au CDE78 avant le **08 Septembre 2019**.

La structure accueillant l'organisation d'un événement labellisé par le CDE78, quelle que soit la discipline et le niveau, s'engage à valoriser l'image du CDE78 et à ne pas nuire à ce dernier ainsi qu'à celle de la FFE.

#### **ENGAGEMENTS DU CDE78**

Le CDE78 s'engage à :

- Déclarer la DUC auprès de la FFE et à indiquer le montant des engagements en accord avec l'organisateur
- Accompagner la communication de chaque concours en diffusant sur son site, sur sa page Facebook et par mail aux clubs des Yvelines les informations correspondantes
- Mettre à disposition de l'organisateur les récompenses des épreuves (voir chapitre 5)
- Transmettre par mail le logo du CDE78 pour un usage exclusif à la communication de l'évènement
- Mettre à la disposition de l'organisateur divers matériels spécifiques dans la limite des disponibilités, (voir liste sur le site cdey.fr)
- Faire les déclarations officielles obligatoires pour chaque discipline, telles que celles auprès de la Préfecture, celles de l'ONF ou autres.

#### **ENGAGEMENTS DE L'ORGANISATEUR**

- L'organisateur s'engage à respecter le cahier des charges suivant :

##### **1. Aspect technique**

Toutes les épreuves du Circuit Grand Départemental et des Championnats Départementaux doivent se dérouler sur la piste principale, à des horaires acceptables. Les épreuves complémentaires ne doivent pas être organisées au détriment de celles du Grand Départemental et de celles des Championnats Départementaux

Pour toutes les disciplines, les officiels doivent être au minimum juge niveau club. Pour le CSO, et le Hunter, un chef de piste est obligatoire.

## 2. Aspect communication

Garantir la visibilité du CDE78 : Message speaker annonçant que l'évènement est organisé avec le soutien du CDE78.

Présence d'une banderole ou flamme à récupérer au CDE78.

Présence du logo du CDE78 sur tous les documents officiels et sur les supports de communication

Remise des prix visible, avec un podium marqué CDE78.

Message du speaker à la remise des prix annonçant les récompenses offertes par le CDEY.

Les photos des podiums doivent être prises montrant la visibilité du CDE78, et transmises au CDE78 (avec l'autorisation parentale si nécessaire pour parution sur Facebook et Les infos du CREIF) dans la semaine suivant le concours.

## 3. Aspect règlementaire

L'organisateur doit être à jour de sa cotisation à la FFE et des diverses obligations règlementaires (affichage, assurance...). Il s'oblige à respecter les règlements (général et spécifique) de la FFE.

L'organisateur doit fournir au CDE78 une copie de son assurance Responsabilité Civile avec mention « Organisations de manifestations et/ou compétitions officielles » avant la date de clôture des engagements.

## 4. Aspect financier

Le montant des engagements sera reversé sur facture à l'organisateur (moins la part FFE).

L'organisateur fixe le montant des engagements auquel sera ajoutée la part du CDE 78 : 2 euros pour le dressage, CSO, CCE et hunter, 1 euro pour les autres disciplines et 4 euros pour les équipes.

La totalité des frais d'organisation, en dehors des remises des prix (voir chapitre suivant) sont à la charge de l'organisateur.

## 5. Remise des prix

L'organisateur devra être attentif à préparer des remises des prix de qualité, pour une mise en valeur des couples lauréats.

Le CDE78 fournit, pour compléter les remises des prix de l'organisateur :

### Epreuves individuelles :

- 1 cadeau au premier

- 1 coupe au premier

- Plaques pour le 1<sup>er</sup> quart ou le 1<sup>er</sup> tiers (selon rgt FFE) avec un maximum de 8

- Flots pour le 1<sup>er</sup> quart ou le 1<sup>er</sup> tiers (selon rgt FFE) avec un maximum de 15

- Voltige et attelage : 1 flot/concurrent et une plaque/équidé

### Pour les équipes :

- 1 cadeau/cavalier pour la 1<sup>ère</sup> équipe

- 1 coupe pour la 1<sup>ère</sup> équipe

- plaques pour les cavaliers de la 1<sup>ère</sup> équipe

- flots pour les cavaliers des 3 premières équipes

L'organisateur devra prévoir de compléter les flots pour le 1<sup>er</sup> quart ou le 1<sup>er</sup> tiers (selon le règlement FFE) et des cadeaux pour les 8 premiers classés (selon règlement FFE)

Dans tous les cas, les remises des prix sont à venir chercher au CDE78.

6. Environnement

Les épreuves du Grand Départemental sont aussi l'occasion de se retrouver : la structure d'accueil s'engage à une animation de qualité, un environnement soigné, une décoration de piste, une restauration de qualité (mais accessible à tous les budgets). Cela implique aussi une bonne organisation générale qui ne conduise pas à des horaires impossibles.

7. Chartes

Dans un esprit de connaissance et de respect de l'animal, l'organisateur s'engage à respecter le Charte pour le bien-être équin signée par la FFE. Dans un esprit d'éthique sportive, l'organisateur s'engage à respecter la Charte du sport responsable signée par la FFE ainsi que la Charte d'Éthique et de Déontologie du Sport signée par le CREIF.

8. Non-respect des obligations de l'organisateur

En cas de non-respect du cahier des charges, des conditions techniques ou du règlement FFE en vigueur, le CDE78 se réserve le droit d'annuler la compétition, et de la transférer à un organisateur répondant aux critères.

Je soussigné, \_\_\_\_\_ ayant pris connaissance du présent cahier des charges, m'engage à respecter sans réserve l'ensemble des articles.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :